



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/046

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Joëlle DANÉY, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Jackie ROY

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Marie PHILLIPPON

Date de convocation : 07 avril 2022

Objet : Mise à jour sur la gestion du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal pour répondre aux besoins de certains services.

POUR LE PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste d'adjoint technique spécialisé en maçonnerie relevant du grade d'adjoint technique, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un agent contractuel ;
- Création d'un poste de chargé(e) de mission du pôle culturel relevant du grade d'attaché principal, à temps complet ;
- Création d'un poste de secrétaire, comptable, assistante médicale sur le Centre de Santé Ambroise Croizat relevant du grade d'adjoint administratif, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation d'un agent contractuel. La charge de ce poste sera prélevée sur le budget annexe du Centre de Santé.

POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL :

- Création de deux postes de médecins généralistes contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 20/04/2022 au 31/05/2022, à temps non complet (3 heures 30 minutes hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Majoré 1290, relevant du grade de médecin hors classe. La charge de ces postes sera prélevée sur le budget annexe du Centre de Santé.

POUR LE PERSONNEL SAISONNIER – ETE 2022 :

- Création de trois postes de contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité entre le 01/06/2022 et le 30/09/2022, à temps complet, pour exercer la fonction d'adjoint technique polyvalent, relevant du grade d'adjoint technique, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité entre le 01/06/2022 et le 30/09/2022, à temps complet, pour exercer la fonction d'adjoint technique au cinéma, relevant du grade d'adjoint technique, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **DÉCIDE** de créer les postes pour le personnel titulaire et contractuel,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2022,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

